



NOTE DE CAPITALISATION N°01/CEPM/PPI

**« LE CEPM, UN OUTIL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PRODUCTEURS
QUI AMBITIONNENT DE FAIRE DE LEURS EXPLOITATIONS DES ENTREPRISES
AGRICOLES VIABLES. »**

**Le PPI Ruwanmu, un projet de développement en phase avec la vision de
l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui fait de la
mobilisation et la valorisation des eaux la priorité des priorités en matière de
développement rural**



Le PPI RUWANMU est un projet de développement qui fait la promotion d'une agriculture familiale centrée sur la petite irrigation et exploitant de manière rationnelle et durable le potentiel terre et eau. Il s'appuie principalement sur les bonnes pratiques des projets antérieurs et les dispositions de la Stratégie de Petite Irrigation au Niger (SPIN). Financé par le FIDA, le Fonds Fiduciaire Espagnol et l'Etat du Niger, son objectif de développement est d'augmenter le revenu de 65.000 ménages ruraux de 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder dans le but de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population rurale de ces régions.

Le PPI Ruwanmu est exécuté à travers principalement trois (3) composantes que sont : (i) Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation ; (ii) Développement d'infrastructures économiques (iii) Coordination du projet, suivi évaluation et dialogue politique. Il a adopté une approche d'intervention territoriale centrée sur l'aménagement des bassins de production en petite irrigation avec des actions en amont notamment l'aménagement des bassins versants et des actions en aval à savoir la construction et/ou la réhabilitation des pistes de désenclavement et des infrastructures

marchandes de types comptoirs et centre de collecte de produits maraichers. Les interventions sont réalisées à travers une approche participative où l'ingénierie sociale et l'ingénierie civile sont menées de manière cohérente et itérative.

La présente note de capitalisation porte sur le Champ Ecole Paysans Maraichers (CEPM) qui est un cadre d'échanges regroupant 20 à 25 personnes qui se réunissent au cours d'une saison culturale pour suivre le développement d'une culture, à apprendre à résoudre des problèmes d'organisation, de production et de gestion. C'est une méthodologie de formation et de vulgarisation participative dans laquelle les champs sont les premières ressources andragogiques où les agriculteurs apprennent à partir des faits observés.

Le concept champs école paysans a été introduit et développé au Niger à partir de 2005 avec l'appui du Projet Intrants de la FAO. Il a connu plusieurs dénominations dont i) Jardin école paysan (JEP), ii) Champs de diversité phylogénétiques (CDP), iii) Parcelles d'initiative paysannes (PIP), iv) Champs école paysans maraichers (CEPM). Les champs école sont, aujourd'hui, au cœur de tous les projets et programmes de vulgarisation agricole.

Le projet PPI Ruwanmu a opté pour l'approche CEPM pour promouvoir les bonnes pratiques en matière petite irrigation. Il s'agit d'un modèle visant la transformation progressive des systèmes de production à travers l'observation, l'analyse et la démonstration appliquées au petit maraîchage. A côté de cette définition, le CEPM est perçu comme un cadre d'échanges où sont développées et mis en pratique les thématiques les plus préoccupantes en matière de pratique culturelle, de transfert de technologie dans le but d'augmenter et de gérer la production maraîchère de façon durable.

Dans la mise en œuvre de ses activités en général et celles liées au renforcement de capacité à travers le CEPM en particulier, le projet a adopté une démarche basée sur le PARTENARIAT orienté vers les RESULTATS entre les différents acteurs à savoir les producteurs, les agents de vulgarisation, les chercheurs, les Services Techniques

A travers l'activité majeure CEPM, le PPI Ruwanmu ambitionne de i) renforcer les capacités des paysans à comprendre et analyser les systèmes de production en irriguée, ii) amener les producteurs à gérer et utiliser de manière durable la ressources eau, iii) aider les entreprises rurales à accroître la productivité et de diversifier les produits issus des cultures irriguées, iv) encourager les échanges de connaissances entre les différents partenaires, principalement entre les paysans, les agents de vulgarisateurs, les chercheurs et les équipementiers et v) valoriser les meilleurs apprenants des CEPM pour développer l'appui conseil agricole à grande échelle. Départementaux et Régionaux (STD/R) pour la mise en place, l'animation et la supervision technique. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2014, les Cellules Régionales de Coordination (CRC) du PPI Ruwanmu des trois régions ont contractualisé avec une dizaine de GSC/ONG spécialisés dans le domaine de l'appui conseil sur les cultures irriguées.

La démarche d'intervention du PPI Ruwanmu est déclinée en sept étapes ci-dessous décrites.

Etape 1. Le Ciblage géographique des sites d'intervention.

L'activité majeure de renforcement des capacités des producteurs à travers les CEPM a commencé par le ciblage géographique des sites d'implantation des CEPM dans les communes d'intervention du projet qui étaient préalablement identifiées dans le Document de Conception du Projet (DCP).

Le ciblage géographique des sites d'intervention est réalisé dans le but de

prioriser les zones de concentration de l'activité de petite irrigation et où les besoins en renforcement de capacité sont importants. Les principaux critères de choix d'un site pour la conduite d'un CEPM sont i) l'accessibilité et la visibilité du site, ii) la proximité du village, iii) l'existence du potentiel terre et eau et iv) l'existence de parcelles équipées (ouvrage de captage, réseau et moyen d'exhaure, etc.) dont la mise en valeur est envisagée.

Etape 2. Etablissement des conventions de partenariat avec les structures identifiées.

Le PPI/Ruwanmu s'est inscrit dans la logique d'une approche de faire-faire et de partenariat en recrutant et contractualisation avec une dizaine d'opérateurs (ONG/GSC) spécialisés dans l'appui conseil en petite irrigation. A cet effet, l'opérateur est chargé de mettre en place un dispositif d'encadrement composé d'animateurs et de superviseurs expérimentés dans la conduite d'un CEPM.

Le processus de partenariat s'est poursuivi avec la négociation et la signature de conventions de partenariats entre les CRC et Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) pour mettre en place également un dispositif d'encadrement selon la disponibilité en agents. De manière spécifique, le partenaire (GSC/ONG ou DRA) sur la base de la Zone d'Encadrement Prioritaire (ZEP) qui lui a été

affecté, est chargé de i) conduire des missions d'information et de sensibilisation de la population sur les principes et avantages de l'approche de vulgarisation à travers le CEPM, ii) conduire l'enquête exploratoire, iii) identifier et recenser les producteurs apprenants, iv) choisir les sites d'implantation des CEPM, v) élaborer le mode opératoire du CEPM, vi) mettre en place et animer les CEPM et vii) évaluer les résultats enregistrés et capitaliser les leçons apprises. Le projet est quant à lui chargé d'assurer le financement, la formation de base et la supervision.

Etape 3. Formation des superviseurs et animateurs des CEPM

Les superviseurs recrutés ou mobilisés par les GSC/ONG bénéficient d'une formation de base à travers laquelle sont abordés plusieurs points dont i) l'historique et la définition d'un CEPM, ii) les principes de mise en place d'un CEPM et iii) le mode opératoire de la mise en place, l'animation et l'évaluation d'un CEPM.

Au cours des sessions de formation, les superviseurs et les animateurs sont largement sensibilisés sur les principes de

mise en place d'un CEPM notamment i) considérer le champ comme « livre principal », l'expérimentation comme base de discussions, l'Analyse de l'Agro-éco-système (AAES) comme sources de décision, la diffusion des technologies comme finalité du CEPM, ii) adapter le contenu de la formation aux contraintes locales et aux besoins des bénéficiaires et iii) prendre en compte le savoir-faire des producteurs maraichers.

Etape 4. Elaboration du mode opératoire du CEPM.

L'élaboration du mode opératoire ou CV du CEPM commence par la réalisation d'une enquête exploratoire qui permettra i) de s'enquérir de la structuration socio culturelle du village, la dynamique ainsi que le partenariat qui existe entre le village et d'autres projets et ONGs, ii) d'apprécier les systèmes de production, les contraintes techniques, organisationnelle et de gestion ainsi que les solutions envisagées toute chose qui facilitera la définition des thèmes du CEPM et iii) de choisir les producteurs apprenants volontaires dont le nombre est de 15 à 30 apprenants en compte le genre.

Les apprenants avec l'appui des animateurs et ou des superviseurs procèdent à la hiérarchisation des contraintes car les thèmes à développer dans les CEPM doivent

viser les principales contraintes de production du site (vécu des apprenants). Par la suite, sur la base des suggestions des producteurs, le superviseur élabore le mode opératoire ou Curriculum Vitae du CEPM en précisant les spéculations à promouvoir, les thèmes à développer, le plan d'exploitation du site, bref la description de toute la feuille de route pour la conduite du CEPM. C'est à cette phase que les producteurs s'entendent librement sur la durée et les jours de rencontre au niveau du CEPM.

Le mode opératoire précise les principes de conduite à suivre (les interdictions, les sanctions, etc.). Ces dispositions sont détaillées dans un document dénommé « règlement intérieur » qui est lu, amendé et accepté par tous les apprenants.

Etape 5. Mise en place et animation de CEPM.

La mise en place et l'animation du CEPM commence par la tenue de la première rencontre préparatoire en présence des facilitateurs. Au cours de cette rencontre, le bureau du CEPM et les différents groupes de travail (AAES et arrosage) sont mis en place. La préparation du terrain ainsi que le repiquage des plants (ou démarrage de la pépinière) sont réalisés par les producteurs apprenants.

Ensuite, tout au long du cycle cultural et sur la base d'une fréquence de deux (2) fois par semaine, les producteurs se retrouvent au niveau du CEPM pour engager les échanges en rapport avec les thématiques vulgarisées

au niveau du CEPM en comparant les pratiques paysannes (PP) et celles qui font recours à la technologie ou technique vulgarisée (GIPP).

A la fin de la campagne, une évaluation des résultats enregistrés est effectuée. Il s'agit de récolter la production et de comparer celle de la PP à celle de la GIPP afin d'en tirer des conclusions et de formuler des recommandations pour la campagne suivante. Il est également procédé à l'évaluation des producteurs apprenants pour déterminer ceux qui ont internalisé le processus et qui peuvent animer de nouveaux CEPM.

Etape 6. Supervision technique du processus de mise en place des CEPM.

Le projet et les services techniques compétents (DRA) effectuent régulièrement des missions de supervision. En étroite collaboration avec l'opérateur, une évaluation de performance est effectuée chaque trimestre par un comité ad hoc. A travers ces missions, plusieurs aspects sont abordés à savoir la sensibilisation et la mobilisation sociale des bénéficiaires, la communication et

capitalisation des bonnes pratiques et enfin les constats et recommandations d'ordre technique.

Au cours de la campagne 2013/2014, à titre pilote, une centaine de CEPM ont été mis en place et animés au profit 2 155 producteurs dont 698 femmes et 594 jeunes. Une vingtaine de techniques/technologies ont été

vulgarisées dans les CEPM et 927 producteurs/trices ont adopté au moins une technique/technologie vulgarisée parmi lesquels 206 ont été répertoriés et jugés aptes à mettre en place et animer un CEPM au cours de la campagne suivante. Le dispositif d'encadrement mis en place est d'un animateur local pour trois CEPM et un superviseur pour trois animateurs. La

superficie d'un CEPM a varié de 450 à 1020 m².

Au cours de la campagne 2014/2015, il est envisagé la mise en place de 400 CEPM en mobilisant 200 animateurs locaux et 67 superviseurs au profit de 10 000 producteurs apprenants.

Etape 7. Evaluation des effets et impact de l'intervention.

Pour le besoin du suivi-évaluation des résultats enregistrés, les indicateurs pris en compte sont i) le nombre d'apprenants encadrés, le nombre des technologies / techniques vulgarisées, le rendement des cultures, le taux d'adoption des technologies, le niveau de revenu des producteurs adoptants et les gains en productivité, en ressources financières, en temps, eau et homme jour de travail.

Il ressort de nombreux témoignages issus des bénéficiaires et corroborés par les résultats de l'évaluation de la première génération de CEPM que les rendements des spéculations au niveau des technologies promues dans les CEPM sont nettement supérieurs à ceux des parcelles où sont conduites les pratiques locales.

Spéculations	GIPP (t/ha)	PP (t/ha)	Ecart	Rendements moyens (t/ha)
Poivron	27,6	8,4	19,2	6,5
Oignon	46,4	39	7,4	25
Tomate	23,45	9,65	13,8	22,5
Jaxatou	38,2	26,1	12,1	14
Chou	58,01	50,81	7,2	50
Pomme de terre	13,91	12,84	1,07	22,5

De manière spécifique, les témoignages des producteurs confirment la plus-value des technologies vulgarisées notamment i) l'utilisation du film plastique réduit considérablement les pertes d'eau pendant l'irrigation et permet de réduire le temps d'irrigation de 10 à 15 minutes, ce qui induirait une économie du carburant, ii) la confection de parcellaire de 10m² rend les opérations de sarclages et désherbages moins contraignantes et plus rapides que sur les pratiques locales de parcellaire, iii) la technique de mise en place des pépinières enseignée dans les CEPM réduit la durée des plants en pépinière d'au moins 20 jours, ce qui représente un gain considérable dans le cycle des cultures maraichères.



LES DIFFICULTES RENCONTREES

Au titre des principales difficultés rencontrées il est à noter i) le faible niveau d'instruction de la plupart des producteurs innovateurs, ii) le retard accusé dans l'implantation des CEPM et la conduite de l'évaluation de performance des opérateurs qui conditionne le déblocage des fonds, le

manque d'initiative des opérateurs quant à la visibilité des activités qu'ils mènent sur le terrain et iii) la nouveauté de l'approche de vulgarisation à travers le CEP dans le cadre des cultures irriguées pour l'ensemble des opérateurs.

LES LECONS APPRISES

La mise en place et l'animation des CEPM au cours de la première année a permis de retenir les principales leçons suivantes :

Le CEPM est le meilleur cadre d'échange entre producteurs, et de vulgarisation des techniques et technologies éprouvées et son dynamisme est plus vivant quand les producteurs innovateurs sont de même sexe ou de même génération.

La formation de base au profit des facilitateurs (animateurs et superviseurs), la proximité d'un point d'eau et la disponibilité d'un moyen d'exhaure adapté sont des conditions nécessaires et indispensables pour la réussite des activités des CEPM.

